

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 12

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2020
à 20 h 30**

Présents : Régine TISSOT - Yves LOUVRIER - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS -
Marie FLUCHOT – Claude ROBBE - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe
PIRALLA - Fanny BRENET — Samuel GUYON – Sandra MONTRICHARD –
Anthony MASNADA

Absents excusés : Franck VIEILLE - Virginie CONTOUX - Brigitte PARIS

Procuration de : - Virginie CONTOUX à Marie FLUCHOT
- Franck VIEILLE à Samuel GUYON
- Brigitte PARIS à Régine TISSOT

Secrétaire : Marie FLUCHOT

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **CCGP - Rapport d'activité - Année 2019**
3. **Syndicat des Eaux de Joux – Rapport annuel 2019**
4. **Fixation du prix de l'eau – Année 2021**
5. **Ouverture de crédits – Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 : Budget Commune
- Budget Eau – Budget Forêt Communale**
6. **Don à la Fondation du Patrimoine**
7. **Dérogation au repos dominical 2021**
8. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2020 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2020.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Location appartement : (DEC n° 25/2020)

Le Maire a pris la décision :

- de louer à la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs l'appartement au 22 Le Frambourg du 4 décembre 2020 au 31 mars 2021 ;
- Fixe le prix du loyer à 900.00 € toutes charges comprises pour la période.

2. Rapport d'activité de la CCGP – Année 2019 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour l'année 2019, présentée par les délégués de la commune.

Le rapport d'activité 2019 est consultable sur le site Internet de la CCGP.

Le rapport est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Syndicat des Eaux de Joux – Rapport annuel 2019 :

Le Maire entendu, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que du RPQS du syndicat des Eaux de Joux pour l'année 2019, présenté par les délégués de la commune.

Le rapport est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Fixation du prix de l'eau – Année 2021 :

Après examen du budget annexe de l'eau et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 2 contre et une abstention, décide de fixer le prix de l'eau pour l'année 2021 comme suit :

- le prix de vente de l'eau à 1.10 € le m³
- l'abonnement compteur à 30 € l'an

5. Ouverture de crédits - Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 :

a) Budget Commune :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – Budget Commune, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2020– Budget Commune soit un montant de 183 211.00 €.

b) Budget Eau :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2021 - Budget Eau, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2020 - budget Eau, soit un montant de 58 230.00 €.

c) Budget Forêt communale :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – Budget Forêt Communale, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2020 - budget Forêt Communale, soit un montant de 3 500.00 €.

6. Don à la Fondation du Patrimoine :

Le 31 août 2020, le Château de Joux a été sélectionné par la Mission Patrimoine, animée par Stéphane Bern et la Fondation du Patrimoine, pour bénéficier d'une aide financière à sa restauration.

La Mission Patrimoine a pour objectif de recenser les monuments à protéger et d'identifier des pistes de financement innovantes pour les sauvegarder. Le Château de Joux intègre la liste des 101 sites sélectionnés qui bénéficieront d'un soutien financier.

Cette aide complètera la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs.

Ainsi, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (propriétaire du Château), dont le reste à charge serait minoré, pourra lancer la première phase de restauration du programme 2020-2030, qui concerne les ponts en bois (pont-levis et pont dormant) affaiblis par les aléas climatiques de notre région de moyenne montagne. L'objectif étant d'assurer la pérennité de l'ouverture de ce site touristique majeur au public.

Grâce au partenariat avec la FDJ ainsi qu'aux donations publiques, la Fondation du patrimoine récolte chaque année une vingtaine de millions d'euros pour soutenir les projets sélectionnés.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser à la Fondation du Patrimoine un don d'un montant de 1000 € pour soutenir le projet

7. Dérogations au repos dominical 2021 :

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les dérogations au repos dominical 2021 ci-après :

- 4 dérogations pour les commerces de détail et grandes surfaces à dominante alimentaire de plus de 400m² : le 10 janvier, le 27 juin, les 12 et 19 décembre 2021

8. Questions diverses :

- Reprise des travaux de la morte ;
- Prochaine séance de conseil le lundi 28 décembre à 20 h 00 ;
- Sécurisation de la RN57 : Avancée de l'étude et remarques du copil lors de la visite sur place ;
- Cérémonie commémoration des Bourbakis du 30 janvier 2021 est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Fait à La Cluse et Mijoux, le 07 décembre 2020.

La secrétaire de séance,


Marie FLUCHOT

Le Maire,


Yves LOUVRIER



